

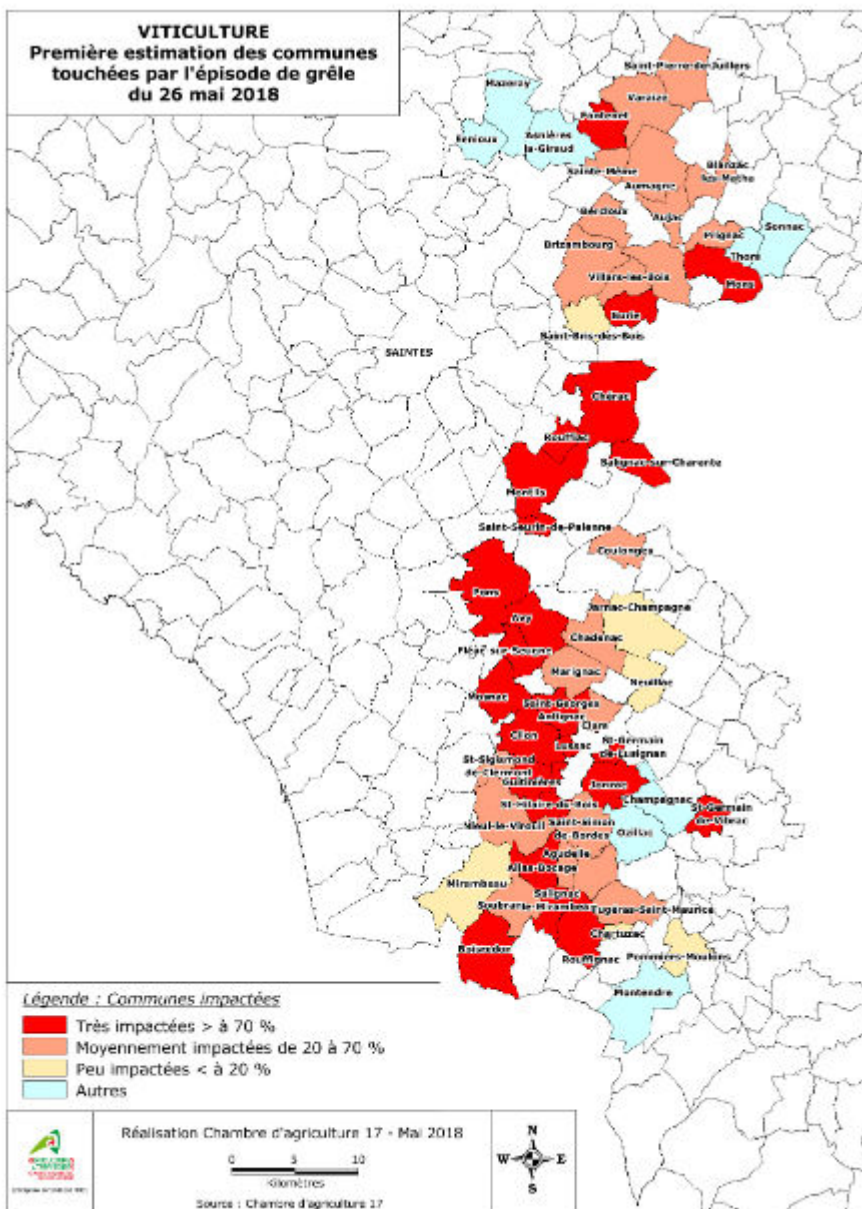
## Agriculture | Grêle en Charentes : les cultures impactées, quelles mesures à prendre ?



**Le bilan provisoire au lendemain de l'épisode de grêle du 26 mai ne laissait déjà rien présager de bon : 3500 hectares de vignes détruites au moins à 80%, pour 10 000 hectares touchés dans les vignobles de Charentes, sur un axe Mirambeau-Rouillac. Le bilan s'est alourdi avec la découverte de conséquences aussi dévastatrices pour les grandes cultures, abîmées de 20 à 100% sur ce même bassin. Une vingtaine de communes rejoignent la liste des sinistrées.**

Selon les premières estimations de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, ce serait finalement un peu plus de 33 000 hectares qui auraient été touchés par la grêle, dont près de la moitié à plus de 70%. [A l'instar des viticulteurs](#), certains agriculteurs ont perdu toute leur récolte, y compris les fourrages en zone d'élevage. Les cultures de céréales payent le plus lourd tribut, avec un peu plus de 23 000 hectares dévastés à différents degrés, juste devant les oléagineux dont un peu plus de 4000 hectares ont été abîmés à 70% et plus. Les cultures de blé, de colza et de tournesol sont particulièrement sinistrées, avec souvent des pertes totales de récolte. Il reste encore un espoir dans certains champs de maïs et de tournesol sur les plus petites pousses, qui peuvent encore repartir. La Chambre d'agriculture a édité plusieurs conseils aux agriculteurs en ce sens. « Si les apex ne sont pas détruits, mieux vaut garder une culture avec déjà un appareil racinaire en place que de faire un re-semis avec une réussite hypothétique », prévient-elle dans un communiqué. Un colza abîmé, martelé, tant qu'il n'est pas plié, peut tout à fait repartir et donner un meilleur rendement. Idem pour un tournesol dont les feuilles auront été déchirées mais dont le bouton est toujours présent.

De manière générale, la Chambre conseille de ne pas faire subir davantage de stress aux plantes en intervenant trop tôt, par exemple en repoussant les opérations de désherbage et les tailles au vert en viticulture. Quoi qu'il en soit, la Chambre recommande de laisser faire la nature dans un premier temps, d'observer et d'attendre une dizaine de jours avant de prendre une décision concernant l'avenir du champ touché par la grêle, que ce soit pour arracher, replanter, tailler ou traiter.



## Quelles mesures pour les exploitations touchées ?

Dès la première semaine ayant suivi l'épisode de grêle, les collectivités, les fédérations professionnelles, les chambres d'agriculture des deux Charentes et les services de l'Etat ont prospecté sur le terrain pour établir un premier diagnostic et se sont consultés pour trouver par quels moyens aider les sinistrés. Les filières et l'Association Nationale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (Anelfa) ont présenté à cette occasion un nouveau dispositif de lutte contre la grêle, faisant passer le dispositif de 121 générateurs (1). Il avait été effectivement déclenché avant le dernier épisode de grêle mais s'est avéré insuffisant. Durant cette même réunion le 1<sup>er</sup> juin, le secteur bancaire et les assurances ont assuré mettre en œuvre des procédures d'accompagnement des viticulteurs au cas par cas. Les filières et les deux chambres d'agriculture ont demandé aux assureurs une amélioration du « contrat socle » des assurances récolte (contrat aidé à hauteur de 65 % par l'Union européenne) afin de permettre aux viticulteurs de bénéficier pleinement de ce dispositif qui aujourd'hui est mal adapté à la viticulture. Elles ont également demandé la création d'un nouveau dispositif fiscal permettant aux agriculteurs de mettre en épargne non soumise à l'impôt, une partie de leurs résultats sur les bonnes années ; et ce, afin de les réutiliser en cas d'aléas. Ces demandes vont être transmises aux ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de l'Économie et des Finances. Une enquête par mail et courrier papier a été également envoyée à 2759 agriculteurs le 1<sup>er</sup> juin. De son côté, le président de la Charente-Maritime Dominique Bussereau, a fait savoir qu'il mettrait au vote de la session d'été (du 12 au 18 juin) « un rapport d'intention en faveur d'aider collectivités et particuliers » sinistrés par la grêle, assorti d'une enveloppe budgétaire, rappelant que « les choses pourront être mises en place que si l'Etat déclenche les aides de son côté ».

(1) Pour rappel, le principe de ces générateurs est d'ajouter aux poussières glaçogènes du nuage de grêle en formation de l'iodure d'argent en vue de réduire le diamètre des grêlons.

Mise à jour le 8/06/18 - Extrait du communiqué de presse de la Prefecture de Charente-Maritime en date du 8 juin :

"Une réunion organisée conjointement par les services de l'Etat et la chambre d'agriculture s'est déroulée le jeudi 7 juin à Saint-Jean-d'Angély."

*en présence d'Elise Dabouis, sous-préfète de Jonzac, Luc Servant, président de la chambre d'agriculture, Françoise de Roffignac, conseillère départementale et vice présidente du conseil départemental en charge de l'agriculture, Jean-Baptiste Milcan, directeur départemental des Territoires et de la Mer, ainsi que des services de la chambre d'agriculture, du conseil départemental de la MSA, des professionnels du monde agricole, des établissements bancaires et des assurances. La chambre d'agriculture a présenté une estimation des dégâts. A ce jour, 176 exploitants agricoles se sont déclarés auprès de cette instance. Les premières estimations s'élèvent à 10.000 hectares de vignes et plus de 30.000 hectares de grandes cultures touchés. Par ailleurs, 42 communes ont répondu au questionnaire de la DDTM : les vignes de 42 communes ont été impactées à 65% en moyenne, 38 communes ont vu leurs grandes cultures détruites à 62%."*

Anne-Lise D

Crédit Photo : Archives Anne-Lise D

Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 06/06/2012

[Url de cet article](#)